

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Février 2023

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 89 membres.

23/0032/VAT

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Mission JO - Convention de contribution financière de la Ville de Marseille au GIP Agence Nationale du Sport dans le cadre du cofinancement de l'appel à projets « Impact 2024 »

22-39182-DGSE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Maire Adjointe en charge des projets structurants pour l'égalité et l'équité des territoires, les relations avec l'ANRU, les grands équipements et événements, la stratégie événementielle, promotion de Marseille et relations Méditerranéennes, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Paris 2024 a l'ambition de soutenir et de renforcer le rôle social du sport à travers son Fonds de dotation, créé pour soutenir les projets d'intérêt général qui utilisent l'activité physique et sportive comme outil d'impact social.

Le Fonds de dotation Paris 2024 s'est donné pour mission d'accompagner et de soutenir des projets d'intérêt général qui utilisent le sport pour la santé, le bien-être, le plaisir d'apprendre, l'engagement citoyen, l'inclusion, la solidarité, l'égalité et l'environnement par l'Appel à Projets Impact 2024.

Cet appel à projets est co-porté par l'Agence nationale du sport (ANS), le Fonds de dotation Paris 2024, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).

L'édition 2023 sur l'ensemble du territoire français a pour objectif de soutenir en octroyant un label et un financement les acteurs associatifs et sportifs qui utilisent le sport comme vecteur de santé et bien-être, le sport pour l'éducation et la citoyenneté, le sport pour l'inclusion, la solidarité et l'égalité et le sport pour l'environnement.

Pour ces raisons sociales, de santé et environnementales, la Ville de Marseille a souhaité en 2022 soutenir de manière forte le développement de projets d'innovation sociale par le sport qui correspondent à son ambition de construire une Ville plus juste, plus verte et plus solidaire.

Par délibération n°22/0205/VAT du 29 juin 2022, le Conseil Municipal a donc approuvé la convention de contribution financière de la Ville de Marseille au GIP « Agence Nationale du Sport » (ANS) dans le cadre du cofinancement du projet « Impact 2024 » à hauteur de 200 000 Euros nets (deux cent mille Euros)

Signé le 10 Février 2023

Ainsi 30 projets ont été labellisés en 2022 pour le territoire de Marseille et la Mission JO de la Ville de Marseille a participé à l'instruction technique des projets avec Paris 2024 et l'Agence Nationale du Sport qui a assuré pour les partenaires du fond de dotation, les procédures administratives et financières de l'Appel à Projets Impacts 2024 en 2022.

C'est dans ce contexte, que la Ville de Marseille souhaite reconduire son partenariat avec l'ANS pour l'instruction des projets Marseillais qui déposeront un projet dans le cadre du label Impact 2024 en 2023 et d'apporter un soutien financier complémentaire sur le budget du fond de dotation de l'ANS à hauteur de 200 000 euros nets (deux cent mille Euros) pour participer au cofinancement de projets sur le territoire marseillais.

La campagne 2023 de l'Appel à Projets pour les projets Impact 2024 à destination des acteurs d'intérêt général de la société civile, des associations, et des clubs sportifs est programmée par Paris 2024 du 16 janvier 2023 à mars 2023.

Il est précisé que le Fond de dotation Paris 2024 versera par ailleurs au profit de l'Appel à Projets, un montant de 200 000 Euros nets (deux cent mille Euros) pour les projets proposés sur le territoire Marseillais. Ce financement par le Fonds de dotation Paris 2024 vient en plus de celui que la Ville de Marseille apporte à l'Agence National du Sport

Une convention de contribution financière entre la Ville de Marseille et le GIP- « Agence Nationale du Sport » pour le label Impact 2024 de 2023 est soumis au Conseil Municipal. Elle vise par ailleurs à encadrer la coopération engagée dans ce cadre entre la Ville de Marseille et le GIP- « Agence Nationale du Sport » dans le respect du règlement de l'appel à projets IMPACT 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvé le principe de participation financière aux projets à l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de l'Appel à Projets Impact 2024 de 200 000 Euros nets (deux cent mille Euros).
- ARTICLE 2** Est approuvée la convention ci-annexée, entre la Ville de Marseille et l'ANS concernant la coopération engagée dans le cadre de l'Appel à projets Impact 2024 entre les deux parties.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention, ainsi que tout acte y afférent.
- ARTICLE 4** Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Mission JO sur l'exercice comptable 2023 – Code service 10202.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME LA MAIRE ADJOINTE EN CHARGE
DES PROJETS STRUCTURANTS POUR
L'ÉGALITÉ ET L'ÉQUITÉ DES TERRITOIRES,
LES RELATIONS AVEC L'ANRU, LES GRANDS
ÉQUIPEMENTS ET ÉVÈNEMENTS, LA
STRATÉGIE ÉVÈNEMENTIELLE, PROMOTION
DE MARSEILLE ET RELATIONS
MÉDITERRANÉENNES
Signé : Samia GHALI**

Signé le 10 Février 2023

Le Conseiller rapporteur de la Commission VILLE ATTRACTIVE demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme
LE SECRETAIRE DE SEANCE

Théo CHALLANDE NEVORET

LE MAIRE DE MARSEILLE

Benoît PAYAN